

Certificat Web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-207746-Z-229630-2021

Ecocert Canada confirme par la présente que :

TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C.

1375, chemin Hudon, Dunham, Québec, J0E 1M0, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme :

Régime Bio Canada (COR) *



Pour les étapes de production / activités:

CULTURES PRODUITES SOUS DES STRUCTURES OU EN CONTENANTS, PRODUCTION VEGETALE,
PREPARATEUR

Certificat délivré le 15 octobre 2021

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Date d'anniversaire : 30 mai 2022

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente.

Date de la certification initiale : 11 novembre 2019

Le dernier audit a eu lieu le 30 août 2021

Z001(COR)v02fr

Page 1/9

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises. La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat
officiel actualisé

Annexe du certificat web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-207746-Z-229630-2021



TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C.

Régime Bio Canada (COR) *

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Ail et sa fleur	Biologique	X	X	X
> Aneth	Biologique	X	X	X
> Aubergines	Biologique	X	X	X
> Basilic (de serre)	Biologique	X	X	X
> Basilic	Biologique	X	X	X
> Bette-à-carde	Biologique	X	X	X
> Betteraves	Biologique	X	X	X
> Bleuets	Biologique	X	X	X
> Bok choi	Biologique	X	X	X
> Brocolis	Biologique	X	X	X
> Cantaloups	Biologique	X	X	X
> Carottes	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 octobre 2021

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 2/9

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe du certificat web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-207746-Z-229630-2021



TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C.

Régime Bio Canada (COR) *

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Céleris raves	Biologique	X	X	X
> Céleris	Biologique	X	X	X
> Cerises de terre	Biologique	X	X	X
> Choux chinois	Biologique	X	X	X
> Choux coniques	Biologique	X	X	X
> Choux de Savoie	Biologique	X	X	X
> Choux verts, rouges	Biologique	X	X	X
> Choux-fleurs	Biologique	X	X	X
> Choux-raves	Biologique	X	X	X
> Citronnelle	Biologique	X	X	X
> Concombres de champs	Biologique	X	X	X
> Concombres: libanais, américains et anglais (de serre)	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 octobre 2021

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 3/9

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe du certificat web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-207746-Z-229630-2021



TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C.

Régime Bio Canada (COR) *

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Coriandre	Biologique	X	X	X
> Cornichons	Biologique	X	X	X
> Courges (potimarron, poivrée, butternut)	Biologique	X	X	X
> Courges (spaghetti, délicate)	Biologique	X	X	X
> Courges géantes	Biologique	X	X	X
> Courgettes	Biologique	X	X	X
> Échalotes (oignons verts)	Biologique	X	X	X
> Échalotes françaises	Biologique	X	X	X
> Edamames	Biologique	X	X	X
> Épinards	Biologique	X	X	X
> Estragon	Biologique	X	X	X
> Fenouil	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 octobre 2021

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 4/9

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe du certificat web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-207746-Z-229630-2021



TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C.

Régime Bio Canada (COR) *

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Framboises	Biologique	X	X	X
> Gingembre	Biologique	X	X	X
> Haricots (de serre)	Biologique	X	X	X
> Haricots (jaunes, verts, mauves)	Biologique	X	X	X
> Kale	Biologique	X	X	X
> Laitues boston rouges, vertes	Biologique	X	X	X
> Laitues feuilles de chênes	Biologique	X	X	X
> Laitues frisées rouges, vertes	Biologique	X	X	X
> Maïs sucré	Biologique	X	X	X
> Melons Canari	Biologique	X	X	X
> Melons d'eau	Biologique	X	X	X
> Menthe	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 octobre 2021

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 5/9

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe du certificat web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-207746-Z-229630-2021



TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C.

Régime Bio Canada (COR) *

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Mesclun (Moutarde, mizuna, tatsoi, kale, légumes asiatiques)	Biologique	X	X	X
> Mesclun doux (bébé kale, légumes asiatiques)	Biologique	X	X	X
> Moût de pommes pétillant	Biologique	X	X	X
> Oignons	Biologique	X	X	X
> Origan	Biologique	X	X	X
> Paniers ASC	Biologique	X	X	X
> Persil	Biologique	X	X	X
> Piments forts	Biologique	X	X	X
> Poireaux	Biologique	X	X	X
> Poires asiatiques et européennes	Biologique	X	X	X
> Pois mange-tout	Biologique	X	X	X
> Pois sucrés	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).

- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 octobre 2021

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 6/9

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe du certificat web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-207746-Z-229630-2021



TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C.

Régime Bio Canada (COR) *

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Poivrons (de serre)	Biologique	X	X	X
> Poivrons	Biologique	X	X	X
> Pommes de terre	Biologique	X	X	X
> Pommes	Biologique	X	X	X
> Rabioles	Biologique	X	X	X
> Radicchio	Biologique	X	X	X
> Radis (daikon, melon)	Biologique	X	X	X
> Radis	Biologique	X	X	X
> Romarin	Biologique	X	X	X
> Roquette	Biologique	X	X	X
> Rutabagas	Biologique	X	X	X
> Shiso	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 octobre 2021

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 7/9

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe du certificat web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-207746-Z-229630-2021



TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C.

Régime Bio Canada (COR) *

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Thym	Biologique	X	X	X
> Tomates (de serre)	Biologique	X	X	X
> Tomates ancestrales (de serre)	Biologique	X	X	X
> Tomates cerises (de serre)	Biologique	X	X	X
> Tomates italiennes (de serre)	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 octobre 2021

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 8/9

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe du certificat web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-207746-Z-229630-2021



TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C.

Régime Bio Canada (COR) *

Site(s) de production couvert(s) :

> 1375, chemin Hudon, Dunham, Quebec, JOE 1M0, CANADA

Certificat délivré le 15 octobre 2021

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 9/9

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé